Trentième Année. — N° 50 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 19 FEVRIER 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 18 FÉVRIER 1885

SINISTRES EXPLOITEURS

Tout le monde se rappelle comment fut votée l'amnistie. Personne, dans la majorité républicaine, à l'exception du petit groupe de l'extrême gauche, n'en voulait. M. Gambetta, qui l'avait longtemps repoussée, en devint tout à coup partisan par un de ces revirements soudains qui lui étaient habituels.

L'ascendant qu'exerçait alors sur son parti le chef de l'opportunisme était à son apogée; il eut pourtant quelque peine à convertir la majorité à sa nouvelle opinion. Il dut faire convoquer les chefs des divers groupes, dans une réunion préparatoire, au ministère des affaires étrangères. Les chefs de groupes ayant donné leur adhésion non sans réticences et sans objections, il se chargea de porter lui-même la question devant la Chambre. Il prononça un discours dans lequel il s'efforça de démontrer la nécessité politique de l'amnistie. « Il faut en finir, disait-il, avec ce haillon de guerre civile. »

Le mot fit fortune et l'amnistie fut décidée. Ceux qui l'ont votée à la demande du chef de l'opportunisme, par entraînement, pusillanimité, sottise, ou tout autre motif, n'en sont plus à douter aujourd'hui que M. Gambetta leur ait fait commettre une faute énorme. Lui-même avait pu s'en apercevoir avant de mourir, lorsqu'il vit tout à coup surgir devant lui, à la salle Saint-Blaise, les mille têtes aboyantes et menaçantes du monstre qu'il se vantait, dans sa faconde, d'avoir réconcilié avec la patrie et avec l'opportunisme. Il les appela bien « tas de gueulards, esclaves ivres, » mais il disparut prestement par la porte du régisseur.

Ses amis politiques ont pu constater à leur tour, qu'ils n'en ont pas fini, comme ils le croyaient, grâce à l'amnistie, avec les insurgés de 1871, ni avec leurs doctrines, ni avec leur drapeau, avec ce « haillon de guerre civile, » comme disait M. Gambetta. Le haillon s'est promené lundi orgueilleusement dans Paris, déployé autour du cercueil de Jules Vallès. La Commune reconstituée avec ses chefs, avec ses cadres, avec ses soldats, a évolué et paradé dans les rues de la capitale. Ceux qui ont terrorisé Paris en 1871, qui ont commis le crime inexpiable de déchirer la patrie sous l'œil de l'étranger, qui ont, les premiers, versé le sang de leurs compatriotes au 18 et au 22 mars, ont reparu audacieux, arrogants, la menace à la bouche, annonçant le jour prochain où ils prendront contre l'ordre social une revanche éclatante.

Tous étaient là, dit le *Cri du Peuple*, les anciens avec leurs cicatrices, retour d'exil et du bagne, et les nouveaux qui, complétant le programme, achevant la République, ne croiront avoir rien fait, *tant qu'ils n'auront pas universalisé ou socialisé la propriété ; socialistes de France et socialistes d'Allemagne réunis dans le même cri de mort à la bourgeoisie usurpatrice.*

Le gouvernement a laissé faire, il a laissé passer le drapeau rouge, il a laissé passer la provocation.

Toutefois « la bourgeoisie usurpatrice », représentée sur le passage du cortège par quelques étudiants, a protesté contre le caractère anti-patriotique de la manifestation. C'est là un bon mouvement dont on ne saurait trop féliciter la jeunesse des Ecoles. Tomber à coups de canne sur les socialistes cosmopolites, sur ceux qui fraternisent indécemment avec l'ennemi d'hier, dans une ville qu'il a affamée et bombardée, est un acte pieux. Et puisqu'on menace la bourgeoisie, puisqu'on prophétise sa propre mort à ses yeux et sous son nez, c'est bien le moins qu'elle manifeste quelque velléité de se défendre.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y avait dans le cortège que les cadres et le personnel de la Commune seuls ; que les ouvriers véritables, les travailleurs qui travaillent n'y étaient pas représentés et protestaient avec autant d'indignation que les étudiants contre les « blagueurs » — le mot a été dit — qui avaient organisé la manifestation.

Oui, blagueurs, blagueurs sinistres, blagueurs teints de sang, qui après avoir mis les armes aux mains des malheureux fédérés, les ont abandonnés derrière les barricades, et revenus de l'étranger, où ils s'étaient enfuis, travaillent aujourd'hui à se faire vingt-cinq mille livres de rente, en exploitant les souffrances et les passions des masses.

LES INSTITUTEURS MÉCONTENTS

On nous accuse de parti-pris lorsque nous disons que les instituteurs ne sont point satisfaits des lois faites, soi-disant à leur profit, mais dont en réalité ils sont les premières victimes. Les grandes maisons neuves dans lesquelles on les a logés ne compensent pas pour eux la suppression de la rétribution scolaire et des autres profits éventuels. Nous trouvons dans un journal républicain de la Creuse, *la Voix du Peuple*, un document dont on ne saurait contester l'autorité, puisqu'il est *signé par les instituteurs et les institutrices du canton de Pontariou*, réunis à l'occasion d'une conférence. En voici le texte :

Adresse à M. Paul Bert, député de l'Yonne

Monsieur le député,

Les soussignés, instituteurs et institutrices du canton de Pontariou (Creuse), ont l'honneur de vous adresser leurs plus vives félicitations et leurs plus sincères remerciements pour la façon énergique dont vous avez défendu leurs intérêts dans les séances des 15 et 18 décembre dernier.

Ils répètent avec vous qu'ils sont profondément découragés ; que le retard apporté dans l'amélioration de leur sort a soulevé dans leurs rangs des sentiments unanimes d'irritation qui ne se calmeront qu'avec l'accomplissement des promesses si solennellement faites et si souvent réitérées.

Ils protestent comme vous contre les assertions erronées de M. Jules Roche lorsqu'il établissait aux yeux de la Chambre les traitements moyens des instituteurs, et surtout lorsqu'il affirmait que l'éventuel n'avait pas été détourné de sa destination primitive, quand il est certain que l'arrêté du 21 juillet 1884 qui en dispose compromet un grand nombre de situations acquises par le travail et par le mérite.

Ils disent aussi avec vous que les lois qui ont été faites depuis 1875 ne leur ont été que funestes, en ce qu'elles n'ont fait qu'augmenter leur travail sans aucune amélioration de leur traitement.

Ils demandent d'urgence le retrait des arrêtés ministériels qui fixent arbitrairement le chiffre de leurs émoluments ; ils réclament l'application stricte des lois des 10 avril 1867 et 19 juillet 1875.

On pourra trouver que cette façon de se plaindre publiquement ne dénote pas de la part des instituteurs et institutrices de Pontariou un très grand respect de la discipline. Si, au lieu d'être adressée à M. Paul Bert, député de l'Yonne, la requête l'était à M. Louis Calla, député conservateur du 16e arrondissement de Paris, ou à Mgr Freppel, député du Finistère, les instituteurs et institutrices qui l'ont signée risqueraient gros. Mais outre que l'indiscipline perd son caractère et peut même devenir méritoire lorsqu'elle s'approche sur la gauche, les signataires peuvent invoquer pour leur excuse le sans-façon avec lequel on les a leurrés. En tout cas, il est un fait certain; c'est qu'ils ne sont pas contents.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle le télégramme suivant :

Lang-Son, 14 février.

« Marche retardée, le 12, par brouillard intense.

» 1re brigade pris contact dès dix heures du matin.

» L'ennemi, de plus en plus nombreux, occupait des positions formidables, appuyées sur plusieurs forts solidement armés d'artillerie.

» Combat très violent jusqu'à 4 heures du soir, terminé par un brillant assaut des positions principales. La fuite de l'ennemi a été favorisée par l'obscurité et le mauvais temps ; mais la déroute est complète.

» Nos pertes s'élèvent, depuis le 9 inclus, à 99 tués et 222 blessés.

» Le 13, après escarmouche sans perte de notre côté, nous sommes entrés à Lang-Son et Ki-Lua, dont les forts, qui étaient encore occupés, ont été bombardés. Nous avons pris nos cantonnements à 3 kilomètres en avant sur la route de Chine.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

Le ministre de la guerre a adressé, par dépêche, ses félicitations au général Brière de l'Isle et au corps expéditionnaire du Tonkin, pour les brillants succès qu'ils viennent de remporter.

Le *Temps* a reçu cette dépêche :

« Lang-Son, 16 février, 11 h. matin.

» La citadelle de Lang-Son est tombée entre nos mains le 13 février, à midi.

» Après la prise du camp retranché de Dong-Song, l'armée a fait trois jours de marches forcées à travers des gorges.

» Le 11, la brigade de Négrier a attaqué et emporté le village de Vanoï.

» Le 12, après de sérieux et sanglants combats livrés au milieu d'un épais brouillard, la brigade Giovaninelli a repoussé les troupes chinoises de crêtes en crêtes et a bivouaqué le soir à la sortie ces gorges. Les pertes des Chinois ont été énormes de jour-là.

» Le 13, une marche rapide a conduit toute l'armée devant Lang-Son. Une courte canonnade en a chassé les dernières bandes chinoises et on est entré dans la citadelle, où l'on a trouvé entassées de grandes provisions.

» Nos troupes ont été héroïques. Elles ont supporté avec entrain la fatigue, le froid et l'humidité d'un ciel toujours chargé de bruines.

» La région traversée depuis Dong-Song est passablement stérile. »

D'autre part, l'agence Havas a reçu la dépêche suivante :

« Lang-Son, 16 février, 11 h.

» Le 10, nous levons le camp de Dong Song. La marche s'effectue sans rencontrer de résistance

« Le lendemain, nous culbutions les Chinois auprès de Vanoï, et, malgré leur résistance, nous couchons sur leurs positions.

» Le 12, l'armée chinoise est mise dans une déroute complète, après une lutte des plus vives. Nos troupes se montrent admirables de bravoure ; elles enlèvent d'assaut plusieurs forts.

» Après une marche rapide, nous arrivons, le 13, à Lang-Son, que nous trouvons évacué et incendié ; nous occupons des positions avancées.

» Le pays est très accidenté.

» La marche a été habile ; elle était savamment conduite.

» Malgré les difficultés, nous nous sommes emparés d'une grande quantité d'armes, de munitions et de riz.

» Les pertes des Chinois sont énormes.

» Ils se retirent vers la frontière.

» Le temps est brumeux et froid. »

LES OPÉRATIONS AU TONKIN

Parlant des opérations qui vont suivre la prise de Lang-Son, le *Figaro* annonce que c'est le général de Négrier qui va continuer la marche en avant, tandis que le général Brière de l'Isle rentrera à Hanoï :

Le général de Négrier ne sera pas de retour à Bac-Ninh avant un mois. Cette seconde partie de la campagne ne sera pas plus exempte que la première des fatigues et des souffrances auxquelles nos soldats ont été soumis. Mais la possession de That Khé et de Cao-Bang est indispensable à la sécurité de la route de Lang-Son et de cette forteresse même.

Le chemin qui conduit de Lang-Son à That-Khé, par Dong-Dang, Dong-Lam et Ro, est tout aussi impraticable que celui que l'armée s'est frayé dans la montagne, de Dong-Song à Ki-Lua. Il court tout le long de la frontière, à trois ou quatre heures de marche de la muraille qui délimite le Tonkin.

C'est à That-Khé que se trouve la grande porte de Chine, celle de Cua-Aï, non loin de Lang-Son, débouchant dans la montagne, sans chemin aucun, n'étant pas utilisée, alors que la porte de That-Khé ouvre sur les premières sous-préfectures chinoises.

Le chemin que suivra le général de Négrier est coupé à cinq ou six reprises par le Song-K.-Kung, qui, parallèle à la route, devient navigable à partir de That-Khé. Tout le pays est montagneux, peu habité, mal cultivé.

En partant de Lang Son pour atteindre successivement That-Khé, Cao-Bang, Thaï-Nguyen, le général de Négrier suivra l'arc de cercle dont la corde est la route directe de Bac-Ninh à Lang-Son.

Liste des tués et blessés

Le télégramme suivant a été adressé au ministre de la guerre par le général Brière de l'Isle :

Dong-Song, 11 février 1885.

Pertes subies pendant les journées des 4, 5 et 6 février.

OFFICIERS

Tué.— Capitaine Gravereau, de la légion étrangère.

Blessés. — Lacroix, lieutenant de la légion étrangère. — Ruspoli, lieutenant de la légion étrangère. — De la Londe, sous-lieutenant de la légion étrangère. — Berlier, sous-lieutenant de l'infanterie de marine.

Contusionné. — Commandant Fortoul.

TROUPES

I. — *Tués.* — 12e batterie d'artillerie : D'Hélin, canonnier. — 23e régiment de ligne : Laineau, soldat. — 143e régiment de ligne : De Quincy, Besson. — Tirailleurs algériens : Waneers-Win, sergent-major ; Terridel, caporal ; Bonculat, soldat ; 1 sergent et 15 soldats indigènes. — 1er régiment étranger : Stroh, sergent ; Tschudur, sergent-fourrier ; Mager, Schneider, soldats. — 2e régiment étranger : Denis, adjudant. — Bataillon d'Afrique : Floc, Josy, Laboubée, soldats. — Infanterie de marine : Texuras, soldat.

II. — *Blessés grièvement.* — 12e batterie.— Crepel, canonnier. — 2e batterie *bis* (artillerie de marine). — Bideaux, artificier. — 1re batterie *bis*. — Colin, canonnier. — 111e régiment d'infanterie. — Farges, adjudant ; Combet, Péricault, Roca, Pénicaud, soldats. — 143e rég. d'infanterie. — Beclard, Verdeil, soldats. — Tirailleurs algériens. — Allègre, soldat ; 2 caporaux et 7 soldats indigènes. — 1er régiment étranger. — Mayer, caporal ; Kretz, Cron, Rikert, Glutetz, Wald, Mauche, Aroud, Koth, Roch, Mossez, Roleler, Schnellen, Koos, Lady, soldats.

2e rég. étranger. — Richler, sergent-major ; Mayeur, sergent ; Baumann, caporal ; Stieblier, Iouin, Schweudeman, Riff, Kuftler, Zeyer, Nuggenbourg, Begenschutz, Gut, Fischer, Mullep, Lache, Pichou, Brachiweger, Hersou, Muwaerberger, Lieutsaidt, Svreuli, Griffrich, Léonar, Vaustein, Perrin, Diehr, soldats. — 2e bataillon d'Afrique. — Henry, adjudant ; Fedarou, sergent-major ; Labarbe, caporal ; Blanc, clairon ; Bazy, Baron, Pertre, Vasselin, Flamand, Projeau, David, Redon, Bonnet, Jourdan, soldats. — Infanterie de marine. — Barbe, sergent ; Leprivat, Drecy, Deraudin, Loreau, Ferandon, Ciorard, soldats.

III. — *Blessés légèrement.* — Leur nombre est de soixante-quatorze (troupes de la guerre et de la marine comprises).

Un épisode de la guerre au Tonkin

Un jeune sous-officier, qui a pris une part active au combat de Chu, vient de raconter cet épisode récent de la guerre du Tonkin dans une lettre fort intéressante, que nous sommes heureux de reproduire :

Chu, 17 décembre 1884.

Aujourd'hui, il y a du nouveau à vous raconter, et du sérieux. Voici la chose :

Hier, 16 décembre, nous partions en reconnaissance ; trois compagnies en formaient l'effectif. La 3e compagnie de mon bataillon devait marcher sur notre gauche, une compagnie du 111e sur l'autre rive du fleuve, et nous au milieu. Nous devions faire jonction à Kep-Ha.

Nous marchions depuis environ une heure et demie, quand deux Annamites arrivent en courant et nous disent que les Chinois se trouvent, non loin de là, en force assez nombreuse. Nous accélérons la marche et nous arrivons près d'un village que l'on soupçonnait occupé par l'ennemi. Le capitaine le fit contourner par deux patrouilles, l'une commandée par un de mes collègues, le sergent Darappe, et l'autre par moi. Nous ne signalâmes rien de suspect, si ce n'est un habitant qui nous annonça que les Chinois venaient de quitter son village en prenant la direction vers laquelle nous marchions. Aussitôt le capitaine prend ses dispositions de combat et commande :

— En avant !

A ce moment, nous entendîmes des feux de salve sur nos devants : c'était la 3e compagnie qui était aux prises avec l'ennemi, mais à environ cinq kilomètres de nous. Nous nous dirigeons vers le lieu du combat en forçant la marche. Au bout d'une demi-heure, nous rencontrons une colonne chinoise qui revenait, sans aucun doute, du ravitaillement. Dès que nous les aperçûmes, le capitaine leur fit envoyer deux feux de section; ils étaient à quatre cents mètres de nous, mais à peine avions-nous ouvert le feu qu'ils ripostèrent vivement, tout en se déployant.

Leur mouvement nous permit de voir les forces dont ils disposaient; ils étaient 1,500 à 2,000 hommes bien armés et bien commandés (par des officiers européens) ; nous n'étions que 130 hommes, par conséquent trop faibles pour lutter ; à ce moment leur feu était tellement nourri que le capitaine donna l'ordre de se coucher pour tirer. Mais leur nombre était si grand que nous nous vîmes cernés.

Occuper le premier mamelon et nous y installer solidement fut l'affaire d'un instant ; mais là ce fut terrible. Le feu était, des deux côtés, d'une intensité exceptionnelle et nous étions à cent cinquante mètres les uns des autres ; nous commencions à perdre du monde et la place n'était plus tenable ; nous prîmes position sur une autre hauteur : là, ce fut le moment décisif. Nous avions déjà un sergent tué, un sergent blessé, deux caporaux tués et quelques hommes tués ou blessés. Nous étions serrés de près, de tous les côtés. Les balles sifflaient dur et sec, et nous étions « roustis ». Mais chacun se défendait avec courage.

A ce moment, le capitaine prit le fusil d'un mort, et cria : S'il faut mourir, vendons notre vie aussi chèrement que possible ! Vive la France ! Baïonnette au canon et en avant, mes enfants ! »

Aussitôt, les cris de « Vive la France ! Vive la légion ! » se firent entendre, les baïonnettes brillèrent au soleil, et nous poussâmes en avant. C'est ce qui nous sauva.

L'ennemi, croyant à un retour offensif, se replia et nous fit un passage. Nous reprîmes position un peu plus loin, et c'est à partir de ce moment que nous respirâmes un peu. On fit l'appel : 13 tués, dont 1 sergent, 2 caporaux ; 15 blessés, dont 1 sergent et 1 caporal. Ce qui fait 28 hommes hors de combat sur 130 après trois heures d'une lutte opiniâtre.

REVUE DE LA PRESSE

Le nouveau Sénat

Dans le *Matin*, M. Paul de Cassagnac esquisse avec sa verve habituelle la physionomie du nouveau Sénat.

...Donc le Sénat était demeuré ce qu'il doit être sous tous les gouvernements, ennuyeux, servile, mais propre.

On n'y avait jamais vu d'invalidation, et il ne s'y trouvait pas de groupe d'extrême gauche, groupe qui comporte assurément d'honorables exceptions, mais qui a l'inconvénient d'offrir une société fort mêlée.

On y sentait ce parfum honnête, bourgeois, qui distingue les basses-cours bien tenues ; on y entendait d'honnêtes gloussements et l'on s'y couchait de bonne heure, alors que la passion violente, la passion féroce et bête, faisant écumer à travers les barreaux de la constitution les hôtes hérissés, puants et faméliques du palais Bourbon.

Mais voilà que trente députés, la fine fleur de nos collègues républicains, ont envahi, aux dernières élections sénatoriales, cet établissement calme et heureux jusqu'alors dans l'affectueux mépris qu'on lui témoignait.

C'était, dit-on, pour le rajeunir.

Comme le vieil Æson, le Sénat a voulu se refaire une jeunesse.

Mais il ne s'est pas infusé du sang de taureau et s'est contenté d'un sang plus impur, qui n'est généralement apprécié que dans le boudin.

Et ce liquide nouveau, malsain, empoisonné, est tout simplement en train de vicier le tempérament sénatorial.

Les émigrés du palais Bourbon ont porté au Luxembourg les haines inassouvies, les ignominies qui marquèrent à différentes dates la vérification des pouvoirs au palais Bourbon.

Aussitôt arrivés, ces tortureurs de vote, ces contempteurs de la volonté nationale librement exprimée se sont jetés sur les élections conservatrices, les déchiquetant à belles dents.

Un jour, c'est l'élection de l'Eure, où M. le duc de Broglie ne fut battu que de quelques voix, voix qui n'étaient pas légales, dont on demandait l'annulation au conseil d'Etat et dont le déplacement devait forcément modifier le résultat.

Immédiatement, on s'efforce de faire préjuger la question et de la faire régler avant que le conseil d'Etat ait prononcé.

Ce qu'il faut, c'est écarter à tout prix M. le duc de Broglie.

Une autre fois, c'est le Finistère, où la liste conservatrice a triomphé.

Et c'est M. Chalamet, un ancien valet de bourreau des invalidations législatives, resté fameux chez nous comme Jean Caboche ailleurs, qui s'est chargé de la répugnante besogne.

On y a découvert quoi ?

Une illégalité ? Non, il n'y en a pas, et les élections bretonnes sont pures et régulières.

On y a découvert l'intervention du clergé.

Pour un peu, on eût dit que le bon Dieu s'en était mêlé directement.

Et nous autres, les anciens de la Chambre des députés, nous nous souvenons du procédé, qui est déjà vieux.

Quand chez nous on ne savait que reprocher à une élection, on l'accusait d'avoir été favorisée par le clergé.

Et cela suffisait; — à ce seul mot, les hyènes de la majorité grinçaient des dents, miaulaient, et le tour était joué.

Du temps de la vieille Rome, la délation fut poussée au point, on le sait, qu'il suffisait de convoiter la fortune de quelqu'un pour s'en emparer en le dénonçant.

A la Chambre des députés, quiconque voulait voler un mandat électoral n'avait qu'à l'indiquer. La bande se ruait sur la victime et elle était invalidée.

Et quand il y avait non pas doute sur la moralité de l'élection, mais doute sur le résultat pratique d'une invalidation, on ordonnait ce qu'on appelle, par euphémisme, une commission d'enquête.

Cette commission, sous prétexte d'étudier l'élection contestée, allait intimider les électeurs, en grand apparat, et préparer la candidature du coquin qui attendait dans l'ombre.

C'est ce qui vient de se passer pour l'élection du Finistère.

Une commission d'enquête est nommée pour calculer, sur place, les chances que l'on pourrait bien avoir, en cassant l'élection actuelle, de faire élire une liste républicaine.

Telles sont les mœurs immondes, inavouables, que les nouveaux sénateurs ont portées au palais du Luxembourg...

LES REMORDS D'UN JUSTE

M. Andrieux poursuit ses révélations. Elles sont de plus en plus instructives et... amusantes.

Aujourd'hui, le récit de l'exécution des décrets est assaisonné de jugements rétrospectifs sur les hommes et les évènements. Voici, d'abord, une échappée de vue sur les idées et sur la pratique politique de Gambetta :

Assez souvent, il avait sacrifié aux exigences de la politique ses engagements et ses principes, pour sacrifier également ses aversions les plus profondes aux nécessités de gouvernement.

M. Gambetta savait bien que la politique dont l'affirmation lui paraissait importante aurait pour conséquence d'éloigner définitivement de la République une fraction considérable de la nation; mais il s'attachait avant tout à maintenir dans son orbite les grandes villes.

Il était député de Belleville ; ses principaux sous-ordres représentaient les populations des grands centres ouvriers.

« On ne gouverne pas contre Paris ; on ne gouverne pas sans Paris, » avait dit M. Gambetta.

Ceci porte bien un peu atteinte au prestige et à la réputation d'intégrité du dictateur. Mais cette atteinte est si légère ! M. Gambetta sacrifiait « aux exigences de la politique ses engagements et ses principes ». Il y a des gens qui lui ont sacrifié leur vie, en sauvegardant leurs « principes » et leurs « engagements ». Bah ! Affaire de goût, et peut-être de tempérament !

Ce qui est plus piquant, c'est l'axiome du député de Belleville, mis en comparaison avec son attitude à Charonne. Gouverner avec Paris, c'était, sans doute, aux yeux de Gambetta, « aller chercher dans leurs repaires » les « esclaves ivres » pour les mener, le fouet en main, comme de simples rosses attelées au char de l'Etat.

M. Andrieux joint à cet aperçu une attestation précieuse. Quelques bonnes âmes ont blâmé jadis la résistance des congrégations. Il serait à désirer que tous les conciliants de l'époque pussent lire la confession de M. Andrieux.

J'essayai alors de voir quelques-uns des membres les plus influents des congrégations menacées par les décrets.

Des amis communs me facilitèrent ces entrevues, destinées à éviter les solutions violentes auxquelles les religieux paraissaient résignés.

Il s'agissait d'obtenir que les congrégations non autorisées se décidassent à faire le dépôt de leurs statuts et à demander la reconnaissance légale.

. . . .

Il eût fallu se faire une bien naïve illusion sur l'état des esprits dans la majorité, pour croire que les procédures en autorisation, en admettant que le gouvernement jugeât à propos de les porter devant le Parlement, aboutiraient à un autre résultat qu'à des violences de langage et à des scrutins connus d'avance.

L'intérêt d'un débat sans mesure et sans équité, devant aboutir à un refus, ne pouvait déterminer les congrégations à annexer, suivant les termes des décrets, à la demande d'autorisation : « 1. la liste nominative de tous les membres de l'association; 2. l'état de l'actif et du passif, ainsi que des revenus et charges de l'association et de chacun de ses établissements; 3. un exemplaire des statuts et règlements. »

Parmi les religieux avec lesquels je fus en rapport pour ces tentatives de négociation, je dois un souvenir particulier au P. Dulac, qui dirigeait alors l'école de la rue des Postes. Si le bon vouloir et l'intelligence d'une situation difficile eussent suffi pour rendre possibles les solutions amiables, elles eussent certainement prévalu par son heureuse intervention.

Ainsi, l'histoire est désormais écrite *ne varietur*. En incitant les congrégations à demander l'autorisation, les amis de la conciliation ne leur préparaient que de cruels déboires. On les eût exécutées *après*. C'était une affaire entendue.

En présence de ces difficultés, M. Andrieux éprouva quelque embarras. Il l'avoue avec la plus grande sincérité.

Il ne me restait plus qu'à choisir entre l'exécution des décrets et ma démission. J'ai dit depuis que j'avais regretté d'avoir conservé mes fonctions. J'ai cédé à l'intérêt de la lutte engagée contre les prétentions autonomistes du conseil municipal, et au désir de ne pas me séparer d'un personnel qui me donnait chaque jour des témoignages de sa confiance et de son attachement. Il me semblait que j'avais la garde d'une forteresse et que ma retraite eût été une désertion.

Scrupule de délicatesse. M. Andrieux se fût volontiers démis, si la démission eût été moins douloureuse. Quand on a mal aux dents, la vue seule de la clef suffit pour guérir le malade.

Suit le récit des exécutions, lequel débute par la reproduction d'un discours inédit de M. Lucien Brun :

Conformément aux ordres du ministre de l'intérieur, les scellés furent apposés, le 29 juin à neuf heures du soir, sur les portes de la chapelle des jésuites, rue de Sèvres.

A la même heure, au Cirque d'hiver, un meeting de protestation réunissait environ trois mille personnes, sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur.

En mon nom, s'écriait M. Lucien Brun, et au nom de tous ceux qui sont ici, je salue la sainte liberté du sacrifice et du dévouement. Cette liberté est menacée, et je dénonce un crime. (Applaudissements).

Demain, on mettra la main au collet de nos religieux. (Non ! non ! — Longs applaudissements).

Demain, des agents entreront chez de paisibles citoyens et leur intimeront l'ordre de quitter leurs demeures ; on les chassera. (Non ! non !)

Messieurs, ils resteront ! (Bruyants applaudissements.) Nous allons voir les jésuites croiser, en partant, les assassins et les incendiaires qui reviennent. (Bravos et applaudissements).

Avant que cette odieuse exécution fût un fait accompli, j'ai tenu à honneur de protester une dernière fois et de pousser le cri de nos aïeux : Vive la liberté !

Je ne me dissimule pas les dangers que la liberté peut courir, mais je suis rassuré sur le résultat final par le souvenir des traverses qu'elle a déjà plus d'une fois surmontées, par celui des périls dont elle est sortie triomphante. Judas, Néron, Dioclétien pourront revivre dans nos temps, la liberté ne périra pas pour cela. Jules ne fera pas ce que Julien n'a pu faire. (Longs applaudissements.)

Et M. Andrieux conclut :

« C'est ainsi que la politique des décrets nous préparait à la paix civile. »

NOUVELLES DU JOUR

Quel est ce mystère

Paris, 17 février. — On lit dans le *Rappel* : Un fait des plus graves, relatif aux émigrés espagnols, a été porté à la connaissance de M. Edouard Lockroy. M. Lockroy en a immédiatement informé le président du conseil. Il en attend une réponse. Suivant ce qu'elle sera, il est possible que l'interpellation dont nous avons parlé soit avancée de quelques jours.

Suicide du maire du VIe arrondissement

Paris, 17 février. — M. Henri Prévost, officier d'académie, chevalier de la Légion d'honneur, docteur en droit, maire du VIe arrondissement depuis près de dix ans, s'est suicidé hier, à cinq heures du soir, dans son domicile, rue de Vaugirard, n° 55, en se tirant un coup de revolver. La mort a été instantanée. M. Dumanchin, commissaire de police, a procédé aux constatations légales. M. Prévost habitait avec sa belle-mère, Mme veuve Nestor Roqueplan, sa femme, peintre de talent, médaillée au Salon, et sa fille, âgée de dix-huit ans, dans la maison dont il est propriétaire. Depuis quelque temps, des chagrins domestiques l'avaient plongé dans une noire mélancolie, dont s'étaient aperçu les adjoints : MM. le docteur Bardet, Vallabrègue et Lesueur.

Un divorce qui fera du bruit.

Paris, 17 février.— Nous lisons dans le *Figaro* : « Le richissime baron russe S..., qui est mort en laissant 100 millions, avait constitué pour unique héritière sa pupille qui, avant ces jours dorés, avait épousé un jeune employé d'administration, à qui ses qualités et un vrai mérite facilitèrent promptement les plus hautes positions.

» Devenu depuis cent fois millionnaire, ce fonctionnaire, M. P..., fit sensation à Paris par ses réceptions, son faste et sa passion de grand seigneur pour le jeu.

» Mais voilà que sa femme, quoique grand'mère demande le divorce, et l'on nomme déjà son jeune époux. »

Création d'un 20e corps d'armée

Paris, 17 février. — Le bruit court qu'on s'occupe au ministère de la guerre de créer un 20e corps d'armée, qui serait formée avec le gouvernement de Paris.

Le congrès des Sociétés savantes

Paris, 17 février, — Le congrès des délégués des sociétés savantes se tiendra à la Sorbonne, du mardi 7 avril au samedi 11.

Condamnation à mort

Une dépêche de Melun nous annonce que la cour d'assises de Seine-et-Marne vient de condamner à mort le nommé Mangey, braconnier, âgé de 24 ans, reconnu coupable d'assassinat sur la personne du garde-chasse Lourdelet, qui l'avait surpris à l'affût, la nuit, dans le bois de May-en-Multien.

Le jury a rapporté un verdict de culpabilité sans circonstances atténuantes.

L'exécution aura lieu à Melun.

Le baron des Michels

Paris, 17 février. — Le président du conseil a reçu ce matin M. le baron des Michels, ambassadeur de France à Madrid, arrivé hier à Paris. Le voyage de ce diplomate se rattache à la signature de la convention relative à l'établissement des chemins de fer pyrénéens par Canfranc et la Noguera Pallaresa. Ajoutons que M. le baron des Michels sera encore à Paris au moment de l'arrivée de don Francesco Cardenas, le nouvel ambassadeur d'Espagne près le gouvernement français.

Les distributeurs de places et décorations

Paris, 17 février. — La 8e chambre correctionnelle, présidée par M. Meusier, a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire de Buret, Soubry et Chesnel, les organisateurs de cette singulière agence, qui prétendait avoir la faculté de faire donner des places administratives et des décorations de toute sorte à ses protégés.

Le tribunal a condamné Buret à deux ans de prison, Soudry à huit mois et Chesnel à six mois de la même peine.

Ils sont, en outre, condamnés à 500 fr. d'amende chacun :

Nouvelles de Rome

Rome, 17 février. — Le pèlerinage des industriels catholiques français, sera reçu en audience solennelle par le Souverain Pontife le premier dimanche de Carême.

On attend la prochaine arrivée, à Rome, de plusieurs évêques américains, qui viennent soumettre à la sanction pontificale les décisions du concile de Baltimore.

Les évêques irlandais, qui se proposent de tenir, cette année, un Concile à Dublin, viendront d'abord à Rome, vers l'époque de Pâques, pour se concerter avec la Sacrée-Congrégation de la Propagande sur les questions les plus importantes à traiter dans ce concile.

Les préparatifs de la marine militaire italienne, notamment en ce qui concerne l'armement des grands cuirassés, et, d'autre part, les dispositions prises au ministère de la guerre pour la prompte mobilisation de nouveaux corps de troupes, confirment de plus en plus l'importance que l'expédition africaine peut être appelée à prendre, vu le concours indirect à prêter à l'Angleterre.

La forme de ce concours dans le Soudan aurait été arrêtée comme il suit : L'armée italienne ne serait associée aux troupes anglaises, pour la répression des rebelles, que dans le cas de très graves complications. En attendant, elle serait appelée à occuper sur la côte d'autres points, notamment depuis Souakim, ce qui permettrait aux garnisons anglaises de ces localités d'être utilisées à l'intérieur pour la lutte active contre les rebelles.

Outre les deux corps d'expédition déjà partis de Naples, on procède activement à la formation d'un troisième corps plus considérable, et qui sera placé sous le commandement d'un général.

La nouvelle loi douanière allemande

Berlin, 17 février. — Le Reichstag a adopté, dans sa séance d'aujourd'hui, la nouvelle loi douanière, modifiée par des amendements suivant lesquels les livraisons de marchandises faites en vertu des contrats passés intérieurement au 15 janvier soient soumises aux droits actuellement en vigueur, tandis que les graines oléagineuses, l'huile en fûts et l'amidon tombent sous l'application de la nouvelle loi. Cette dernière porte que les droits sur les blés, le farine et les vins mousseux pourront être élevés par une décision du chancelier, conformément au nouveau tarif voté en seconde lecture par le Reichstag.

Crise ministérielle en Grèce

Athènes, 17 février.— La Chambre a adopté, par 108 voix contre 104, une motion refusant désormais la confiance au ministère du cabinet démissionnaire.

Explosion d'une poudrière

Londres, 17 février. — On télégraphie de Gibraltar qu'une poudrière a fait explosion aujourd'hui. Huit soldats et neuf ouvriers civils ont été tués.

L'attentat de Sheerness

Londres, 17 février. — La nuit dernière, on a essayé de faire sauter les magasins de la marine de guerre de Sheerness, où sont accumulées en ce moment de grandes quantités de munitions et de provisions. Les sentinelles ont été doublées et des patrouilles armées font de fréquentes rondes.

Société des agriculteurs de France

Séance de clôture du mardi 17 février

Le congrès des agriculteurs de France a tenu aujourd'hui mardi sa dernière séance.

M. le Président a hâté les débats afin que l'ordre du jour fût épuisé.

L'Assemblée a successivement voté : *un premier vœu* tendant à ce que les budgets des écoles vétérinaires fussent assez importants pour que les élèves puissent recevoir une instruction complète. Elle a voté *un 2e vœu* tendant à ce que toutes les compagnies de chemins de fer adoptent le tarif de la compagnie Est; *un 3e vœu* tendant à un abaissement de 25 francs des droits à percevoir sur les alcools et le vinage; et *un 4e vœu* tendant à ce que les pouvoirs publics rejettent le projet de loi sur la mobilisation de la propriété foncière.

LES OBSÈQUES DE JULES VALLÈS

Nous n'avons que peu de chose à ajouter au récit que nous avons publié hier, des obsèques de Jules Vallès. Le corps, conduit dans l'allée du Puits, à droite de la Grande avenue, a été déposé au pied d'une petite colline où se trouve le